

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

LA VILLE DE GATINEAU

ET

**LE REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS
DE LA VILLE DE GATINEAU**

Objet : Projet Pilote - Prime pour disponibilité

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter des modalités nécessaires, sous la forme d'un projet pilote, pour offrir une rémunération supplémentaire aux professionnels qui doivent, dans le cours de leurs fonctions, demeurer disponibles en dehors des heures de travail normalement prévues;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties.

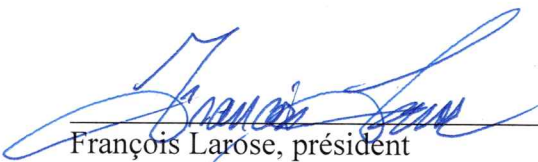
EN CONSÉQUENCE les parties conviennent ce qui suit, à savoir :

1. Malgré les dispositions de l'article 17.03 de la convention collective, il est loisible à la Ville d'offrir une prime aux professionnels dont il est requis de demeurer disponible en dehors des heures de travail normalement prévues;
2. Lorsque la Ville choisit d'offrir une telle prime, elle compense le salarié professionnel à la hauteur de cinquante (50) dollars par jours durant la semaine et soixante (60) dollars par jours de la fin de semaine;
3. La présente entente sera en vigueur à compter de la signature de toutes les parties, et ce, jusqu'au renouvellement de la convention collective et peut être modifiée ou prolongée après entente.
4. Cette entente est convenue de bonne foi et ne crée aucun précédent ni préjudice à l'égard de l'une ou l'autre des parties;

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce 23^e jour de octobre 2018.

POUR LE REGROUPEMENT

POUR LA VILLE DE GATINEAU


François Larose, président


Marie-Hélène Lajoie, directrice générale


Eric Audet, vice-président


Linda Brouillette, directrice
Service des ressources humaines